



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

méningite

Question orale n° 725

Texte de la question

M. Jérôme Bignon interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur les récents cas de méningite dans la Somme. Après avoir sévi en Seine-Maritime, spécialement entre Dieppe et la vallée de la Bresle, la méningite - de souche B:14:P1.7,16 - continue de se propager. Trois cas sont survenus dans la Somme d'octobre à décembre 2008 : la campagne de vaccination a été en conséquence étendue sur les cantons de Friville-Escarbotin, Saint-Valéry-sur-Somme, Ault et Gamaches. Malheureusement, un jeune garçon de 22 ans est décédé d'une méningite à Gamaches le 12 avril dernier. Après la jeune fille décédée à Dargnies, c'est le deuxième cas mortel depuis le début de l'année dans le Vimeu. Compte tenu de ces deux drames récents et face à l'extension de la méningite, l'émotion et l'inquiétude ressenties par les habitants de la Somme augmentent dans la population. C'est pourquoi il lui demande l'état de la situation après la campagne de vaccination en cours. Il lui demande également où en est la production de vaccins et quelles sont les perspectives pour étendre la vaccination dans les cantons limitrophes, Oisemont, Moyenneville, Hallencourt.

Texte de la réponse

PRÉVENTION DE LA MÉNINGITE DANS LA SOMME

M. le président. La parole est à M. Jérôme Bignon, pour exposer sa question, n° 725, relative à la prévention de la méningite dans la Somme.

M. Jérôme Bignon. Madame la ministre de la santé, ma question porte sur un dossier que vous connaissez parfaitement, puisque nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Je vous ai écrit et nous nous sommes rencontrés à Dieppe à l'occasion du suivi du dossier de la méningite.

Une épidémie de méningite assez atypique frappe le bassin de vie situé autour de Dieppe et s'étale progressivement dans la vallée de la Bresle, aux confins de la Somme et de la Seine-Maritime. Cette épidémie, un peu comme le nuage de Tchernobyl, ne s'embarrasse pas de frontières : elle ne s'arrête pas aux limites de la Seine-Maritime et gagne la Somme. Nous avons eu à déplorer deux décès de jeunes de vingt ou vingt et un ans depuis le début de l'année. Vous imaginez certainement l'extrême émotion des familles concernées de Gamaches et de Darnies.

Plus récemment, un jeune étudiant à la faculté d'Amiens, originaire de ma circonscription, a succombé à cette maladie qu'il avait certainement contractée dans le cadre de la pratique d'un sport. Les échanges scolaires, récréatifs, sportifs donnent lieu à des contacts entre populations qui vivent de part et d'autre de la frontière administrative de la Somme et de la Seine-Maritime. Progressivement la Somme a été contaminée.

Vous aviez décidé, madame la ministre, de faire en sorte que les habitants des quatre cantons les plus concernés, compte tenu de leur proximité avec la Seine-Maritime, bénéficient d'une vaccination.

Le hasard a voulu que les tribunes de cet hémicycle aient accueilli, il y a quelques instants, les élèves d'une école de Mers-les-Bains venus assister à la séance. Ils ont pu voir sur la page jaune que j'allais poser une question sur l'épidémie de méningite, sujet qui les concerne très directement : ils ont déjà eu droit à une vaccination. Les enseignants m'ont confié que cette opération avait permis de rassurer les parents des cantons limitrophes. Les vaccinations ont été prises en charge et effectuées avec beaucoup de soin par des

professionnels de la DDASS de Seine-Maritime ou de la DDASS de la Somme.

M. le président. Posez votre question, mon cher collègue.

M. Jérôme Bignon. Ma question porte sur la situation et son évolution : où en est la production de vaccins et quelles sont les perspectives pour étendre la vaccination dans les cantons limitrophes : Oisemont, Moyenneville, Hallencourt ?

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé et des sports*. Monsieur le député, l'épidémie de méningite qui sévit dans la Somme est un sujet de santé publique qui me tient particulièrement à cœur. Je me suis récemment rendue dans cette région et j'oeuvre à la résolution de ce problème depuis mon arrivée à la tête du ministère de la santé et des sports.

On ne peut être que profondément marqué par la douleur de ces familles qui, dans la plupart des cas, ont perdu de très jeunes enfants. Pour les avoir personnellement rencontrés lors de mes deux déplacements à Dieppe, j'ai pris la mesure de leur malheur et de leur souffrance. Je comprends donc parfaitement l'inquiétude que ces infections peuvent susciter au sein de la population.

Dans la suite du département de Seine-Maritime qui présente depuis 2003 une situation d'hyper-endémie d'infections invasives à méningocoques - nous ignorons pourquoi cette région est particulièrement touchée -, et malgré les mesures mises en oeuvre dans ce département, plusieurs cantons de la Somme sont désormais infectés.

Depuis l'automne 2008, l'augmentation du nombre de cas d'infections à méningocoques B dues à la même souche dans quatre cantons du département de la Somme - Ault, Friville-Escarbotin, Saint-Valéry-sur-Somme et Gamaches - témoigne de l'émergence d'un nouveau foyer. En effet, six cas d'infections invasives à méningocoques ont été signalés dans la Somme depuis le début de l'année 2009, chez des enfants et des jeunes adultes âgés de quinze mois à vingt-deux ans, dont quatre possiblement dus à la même souche, dont deux confirmés par le centre national de référence.

En conséquence, et sur la base de l'analyse épidémiologique faite par l'institut de veille sanitaire, le haut-conseil de la santé publique a recommandé la vaccination des enfants et adolescents de ces quatre cantons de la Somme avec le même vaccin que celui utilisé en Seine-Maritime : le MenBvac.

La nouvelle campagne de vaccination, menée conjointement par les deux départements, a débuté le 16 mars 2009. Début mai, dans la Somme, sur les 11 737 enfants éligibles, 8 633 ont été vaccinés. Il est bien entendu trop tôt pour connaître l'impact de cette campagne de vaccination qui s'accompagne, je le rappelle, de nombreuses autres mesures dont l'information du grand public et des professionnels de santé pour contribuer à un diagnostic plus précoce et ainsi, augmenter les chances de guérison.

La livraison mi-mai et début juin de 18 000 doses au centre hospitalier de Dieppe pour les deux départements leur permettra de terminer la campagne en cours.

Concernant l'extension de la vaccination à d'autres cantons sur laquelle vous m'avez interrogée, monsieur le député, je précise que la situation que connaissent les deux départements de la Somme et de la Seine-Maritime fait l'objet d'une surveillance extrêmement étroite par l'InVS qui procède à une réévaluation systématique sitôt qu'un nouveau cas survient.

L'émergence de cas dans des nouveaux cantons pourrait ainsi conduire à étendre la campagne de vaccination. Aussi la France continue-t-elle à s'appuyer sur le contrat passé avec le *Norwegian Institute of Public Health* pour la livraison de 100 000 doses par an du vaccin MenBvac, ce qui représente la capacité maximale de production de ce laboratoire. Croyez bien, monsieur le député, que j'achète tout ce que je peux acheter pour les populations concernées. Il n'y a pas d'économies dans ce domaine et je l'ai fait savoir lorsque je vous ai rencontré. La question d'argent ne doit pas entrer en ligne de compte quand il s'agit de la protection des populations.

En outre, des contacts sont engagés avec les industriels susceptibles de proposer, dans les années à venir, un vaccin disponible en quantités plus importantes. Comme je vous l'ai indiqué lors de mon déplacement, nous avons encore trop peu de visibilité pour que je puisse prendre des engagements formels sur les quantités que nous pourrions acheter.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Bignon](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 725

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 mai 2009, page 4989

Réponse publiée le : 3 juin 2009, page 4767

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 mai 2009